

Recyclage Information

Version 1.0

Date de révision 20.04.2020
Date d'impression 20.04.2020



COMMENT RECYCLER LES EMBALLAGES DE NOS PRODUITS?

La signalétique commune Triman est un repère visuel pour indiquer au consommateur que l’emballage fait l’objet d’une consigne de tri en vue du recyclage.

Ce logo symbolise une silhouette humaine, le citoyen consommateur, placé au centre des trois flèches (tri) et d’une flèche circulaire symbolisant le recyclage.

Afin de connaître toutes les modalités de tri, vous pouvez visiter les sites suivants:

[Que faire de mes déchets—ADEME](#)

[Le guide du tri](#)



Produit

Recyclage

Magix Teinture cuir et synthétique



Éléments à recycler : aérosol considéré comme déchet diffus spécifique, à apporter en déchetterie ou dans des points de collecte de déchets spécifiques, voir www.mesdechets.specifiques.com

Les consignes de tri peuvent varier localement, merci de consulter le site: www.consignesdetri.fr
